

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

relative à l'aménagement d'une centrale photovoltaïque au sol sur le territoire de la commune de VENDOME

Par arrêté préfectoral du 10 octobre 2018, une enquête publique relative au projet d'aménagement d'une centrale photovoltaïque sur le territoire de la commune de Vendôme, au lieu-dit « La Pilletrie », sera ouverte en mairie de Vendôme **du lundi 05 novembre 2018 au mercredi 05 décembre 2018 inclus**.

Le projet de centrale photovoltaïque est soumis à étude d'impact en application de l'article R122-8 du code de l'Environnement. Il est par ailleurs soumis à la procédure de demande de permis de construire.

Demande de permis de construire n° 041-269-18-D-0021 déposée par la société IEL EXPLOITATION 61 dont le siège social est situé 41 Ter Boulevard Carnot, 22000 Saint-Brieuc. La société IEL EXPLOITATION 61 est représentée par M. Ronan MOALIC.

COMMISSAIRE-ENQUETEUR : M. Bernard COQUELET, cadre du ministère de l'équipement en retraite, est nommé commissaire-enquêteur.

CONSULTATION DU DOSSIER : pendant la durée de l'enquête, un dossier en version papier sera mis à disposition à la mairie de Vendôme ainsi que sur un poste informatique, où les personnes intéressées pourront en prendre connaissance aux jours et heures d'ouverture habituelles au public.

Les pièces du dossier sont aussi disponibles sur le site internet des services de l'État, dans la rubrique Publications / publications légales/enquête publique, à l'adresse suivante : <http://www.loir-et-cher.gouv.fr/Publications/Publications-legales/Enquetes-publiques>

Horaires d'ouverture de la mairie de VENDOME :

lundi - mercredi - jeudi - vendredi : de 08h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h30

mardi : de 13h30 à 17h30

Un registre d'enquête sera mis à disposition du public dans la mairie de Vendôme afin que toute personne puisse y formuler ses observations sur le projet.

Ces observations pourront également être adressées :

- par écrit à la mairie de VENDOME, à l'attention du commissaire-enquêteur ;
- par mail à l'adresse suivante : ddt-enquete-parc-photo@loir-et-cher.gouv.fr.

Les observations adressées par mail à l'adresses électronique précédemment citée seront publiées sur le site internet des services de l'État, dans la rubrique Publications / publications légales/enquête publique, à l'adresse suivante : <http://www.loir-et-cher.gouv.fr/Publications/Publications-legales/Enquetes-publiques>.

En outre, le commissaire-enquêteur se tiendra à la disposition du public, à la mairie de Vendôme :

- le lundi 05 novembre 2018 de 9h00 à 12h00
- le vendredi 16 novembre 2018 de 09h00 à 12h00
- le vendredi 23 novembre 2018 de 09h00 à 12h00
- le mercredi 05 décembre 2018 de 14h30 à 17h30

Toute personne pourra prendre connaissance du rapport et des conclusions du commissaire-enquêteur à la préfecture de Loir-et-Cher et à la mairie de VENDOME où ils seront tenus à la disposition du public pendant un an à compter de la remise du rapport du commissaire enquêteur, ainsi que sur le site internet des services de l'État, dans la rubrique Publications / publications légales/enquête publique, à l'adresse suivante : <http://www.loir-et-cher.gouv.fr/Publications/Publications-legales/Enquetes-publiques>